

## La ratification des traités de Rome

**Source:** CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/la\\_ratification\\_des\\_traites\\_de\\_rome-fr-cf1634fd-f245-40e6-bca7-d89b93b4bof4.html](http://www.cvce.eu/obj/la_ratification_des_traites_de_rome-fr-cf1634fd-f245-40e6-bca7-d89b93b4bof4.html)

**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2016



## La ratification des traités de Rome

Soucieux d'éviter un enlisement de la situation comparable à celui qui a conduit à l'échec, deux ans plus tôt, de la Communauté européenne de défense (CED), les gouvernements s'empressent de faire ratifier les traités de Rome au plus vite. Ratifiés partout à une large majorité, les traités récoltent davantage qu'une simple approbation parlementaire. Le *Bundestag* les ratifie massivement le 5 juillet 1957, grâce au soutien des chrétiens-démocrates, des sociaux-démocrates et d'une partie des libéraux. Le *Bundesrat* fait de même le 19 juillet. En France, les traités sur le Marché commun et l'Euratom sont approuvés le 9 juillet 1957 par 342 voix contre 239 malgré l'opposition des gaullistes, des communistes, des poujadistes et d'une partie des radicaux avec Pierre Mendès France. Le Conseil de la République donne son approbation le 23 juillet par 222 voix contre 70. En Italie, la Chambre adopte les traités le 30 juillet 1957 par 311 voix contre 144 et 54 abstentions. Le Sénat italien les ratifie le 9 octobre par vote à main levée. La majorité comprend à la fois les démocrates-chrétiens, les libéraux, une partie des socialistes et les républicains.

Très intéressés par les perspectives économiques du Marché commun, les trois partenaires du Benelux ratifient sans grande difficulté les traités de Rome en automne 1957. En Belgique, la Chambre des Représentants approuve les traités le 19 novembre par 174 voix contre 4 et 2 abstentions. Le Sénat les approuve à son tour le 28 novembre par 134 voix contre 2 et 2 abstentions. La Chambre des Députés du Luxembourg approuve les traités le 26 novembre par 46 voix contre 3. Enfin, aux Pays-Bas, la Deuxième Chambre des États généraux (Chambre des députés) approuve les traités le 5 octobre par 114 voix contre 12 et 24 abstentions. La Première Chambre (Sénat) vote la ratification le 4 décembre par 46 voix contre 5 en ce qui concerne le Marché commun et à main levée pour l'Euratom.

Les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) entrent en vigueur dès le 1er janvier 1958. Les Commissions et leurs services s'installent à Bruxelles.